

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
INTERVENTIONS
ECONOMIQUES

OBJET :
OPERATION
VILLE
DURABLE
N°2023-03 -
CREATION
D'UNE
CHAUFFERIE
BOIS AU
GROUPE
SCOLAIRE
JEAN
MOULIN -
DEMANDE DE
SUBVEN-
TIONS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 05 AVRIL
2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 05 AVRIL
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 20 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-96
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA
CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Gérard
MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

- François DEMANGEOT Donne procuration à Jean-François
VERONIN-MASSET,
- Evelyne GUILHEM Donne procuration à Hélène GIRAL,
- Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,
- Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Michel
RATABOUIL,
- Delphine SANTINI Donne procuration à Jacqueline RATABOUIL,
- Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
- Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,
- Martine LACOMBE Donne procuration à Thierry ROSSICH,

Absents :

Régine SURRE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Adrien
ROUZAUD,

Secrétaire : Audrey GAIANI

Le secteur du bâtiment représente en France 44% de l'énergie consommée et les collectivités contribuent à plus de 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre. Pour relever le défi de la transition énergétique, la réduction de la consommation d'énergie devra intervenir soit à l'aide de travaux de rénovation soit par des actions sur le comportement des occupants et l'exploitation/maintenance des équipements de chauffage.

Le groupe scolaire Jean Moulin, a été pionnier dans la démarche d'isolation des bâtiments

publics puisque la collectivité a, dès 2018, réalisé l'isolation thermique par l'Extérieur du bâtiment. Le projet de créer une chaufferie bois en lieu et place de la chaufferie gaz existante permettra de finaliser l'amélioration énergétique du site par un passage à une source d'énergie renouvelable. Ce projet est estimé à 130 208 €HT, études comprises peut prétendre à des subventions.

La rénovation énergétique des bâtiments est un domaine important permettant de réaliser les objectifs nationaux de rénovation énergétique et de diminution des consommations d'énergie. Par délibération n°2021-07 du 15 novembre 2021, la ville a sollicité l'ADEME pour le remplacement de la chaufferie gaz par une chaufferie bois au groupe scolaire Jean Moulin et a obtenu 83 149 € de financement. Suite à l'affinement des coûts, il convient de modifier le plan de financement initial, c'est pourquoi Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de demander une aide supplémentaire auprès du Conseil Régional selon le plan de financement décrit ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
	MONTANT HT		MONTANT HT	TAUX %
Travaux de création d'une chaufferie biomasse +Maitrise d'œuvre	130 208.00	ADEME	83 149.00	64
		CONSEIL REGIONAL	20 833.00	16
		VILLE DE CASTELNAUDARY	26 226.00	20
TOTAL	130 208.00		130 208.00	100

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

ANNULE ET REMPLACE le plan de financement indiqué dans la délibération n°2021-07 du 15 novembre 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 avril 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **20 AVR. 2023**

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : **18 AVR. 2023**

Par publication le : **20 AVR. 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le **20 AVR. 2023**

ID : 011-211100763-20230413-DB202396-DE

